

JORF n°0279 du 30 novembre 2008

Texte n°48

AVIS

Avis relatif à une consultation du public sur l'eau dans les départements d'outre-mer et à Mayotte

NOR: DEVO0827450V

Une consultation du public est ouverte du 15 décembre 2008 au 15 juin 2009 dans les départements d'outre-mer de Guyane, Martinique, La Réunion, Guadeloupe et les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en application de la directive européenne dite « directive-cadre sur l'eau », ainsi que dans la collectivité départementale de Mayotte, en application du décret n° 2005-475 du 16 mai 2005. Elle porte sur le plan de gestion des eaux de ces bassins pour la période allant de 2010 à 2015.

Les documents mis à la consultation comprennent le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et ses documents d'accompagnement, le rapport environnemental et le projet de programme de mesures correspondants.

Les modalités de la consultation sont définies :

— dans le bassin de La Réunion, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 30 octobre 2008. Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public dans les locaux de la préfecture, de la DIREN (12, allée de la Forêt, parc de la Providence, 97400 Saint-Denis) et au siège de l'office de l'eau (14 ter, allée de la Forêt, 97400 Saint-Denis) ainsi que dans les mairies et sur le site internet : www.2015.eaureunion.fr ;

— dans le bassin de Martinique, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 7 novembre 2008. Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public dans les locaux de la préfecture, des sous-préfectures, de la DIREN (4, boulevard de Verdun, 97200 Fort-de-France), au siège de l'office de l'eau (7, avenue Condorcet, 97200 Fort-de-France), dans les mairies ainsi que sur le site internet : www.eau2015-martinique.fr ;

— dans le bassin de Guyane, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 14 novembre 2008. Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public dans les locaux de la préfecture, de la sous-préfecture, de la DIREN (33, rue Félix-Eboué, BP 380, 97300 Cayenne) et au siège de l'office de l'eau (47, rue du 14-Juillet, 97300 Cayenne) ainsi que dans les mairies et sur le site internet : www.eau.guyane.developpement-durable.gouv.fr ;

— dans le bassin de Mayotte, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 14 novembre 2008. Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public dans les locaux de la préfecture, à Mamoudzou et à Dzaoudzi, dans les locaux de la direction de l'agriculture et de la forêt (rue Mariazé, Mamoudzou), ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr>. Ils seront de plus disponibles dans les mairies pendant un mois au début de l'année 2009 ;

— dans le bassin de Guadeloupe, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 18 novembre 2008. Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public dans les locaux de la préfecture, de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, de la sous-préfecture déléguée de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, de la DIREN (chemin des Bougainvilliers, 97100 Basse-Terre), au siège de l'office de l'eau (immeuble DSTATM Desmarais, 97100 Basse-Terre), dans les mairies ainsi que sur le site internet : www.eau-guadeloupe-consultation.fr.

Les dossiers sont également accessibles via le site national internet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire : www.eaufrance.fr.